

[Traduction]

Je vais m'arrêter à tous les paragraphes, un par un. Je vais les numéroter pour qu'on comprenne mieux mes explications. Cette motion, qui ressemble étrangement à celle du mois de juin, a été tout simplement bâclée. Le premier paragraphe prévoit, par accident ou volontairement, que la Chambre se réunira les jours et aux moments précisés à l'article 24 du Règlement. Cela exclut les samedis et les dimanches, car il n'est question dans cet article que des lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Nous ne connaissons pas au juste les intentions du gouvernement, mais qu'il ne tente pas de nous faire siéger la fin de semaine parce que ce n'est pas prévu au Règlement.

Dans son discours, il y a quelques minutes seulement, le ministre a dit que si nous voulions siéger samedi ou dimanche, le gouvernement n'y verrait pas d'objection. Or, sa motion exclut cette éventualité. Le ministre ne peut pas tout se permettre. Il ne peut pas à la fois proposer à la Chambre une motion selon laquelle elle ne siégera que les jours prévus à l'article 24 du Règlement et, dans son discours, évoquer la possibilité de siéger samedi et dimanche. Qu'il se décide.

• (1230)

Je ne lirai pas le deuxième paragraphe parce que les députés peuvent suivre dans le *Feuilleton*, mais il y est dit que le Président ajournera la Chambre à 15 heures les vendredis. Or, l'article 24 le prévoit déjà. Cette disposition est donc pour le moins superflue. Voilà un autre exemple de rédaction bâclée qui montre que le gouvernement est incapable de présenter ses projets à la Chambre de façon convenable.

M. McDermid: Tu exagères, Jean-Robert.

M. Gauthier: Pas du tout. J'essaie seulement de montrer que ce document est mal rédigé et le ministre du logement, ou plutôt, le ministre du délogement, tente de m'interrompre. Je n'exagère pas, je tiens seulement à ce qu'il sache que nous avons analysé ce document en profondeur.

M. Allmand: Le ministre des sans-abri.

M. Gauthier: Le ministre des sans-abri, voilà!

M. McDermid: Comme obstruction, on ne fait pas mieux.

M. Gauthier: Ce n'est pas de l'obstruction. J'ai le droit démocratique de parler de cette motion. J'ai écouté attentivement le ministre quand c'était son tour. Je dispose d'une période de temps limitée et je peux l'écouler au complet, s'il le désire. J'ai des tas de notes et je ne manque pas de choses à dire, alors, pourrait-il avoir l'obligeance d'écouter en silence et de me laisser parler.

Prolongation des heures de séance

Il est précisé au quatrième paragraphe de la motion que la Chambre abordera l'étude des initiatives ministérielles à 18 heures ou à la fin de l'étude des initiatives parlementaires. Nous savons que la Chambre n'étudiera pas d'initiatives parlementaires parce qu'elle n'a encore été saisie d'aucune mesure de ce genre. Alors pourquoi est-il question d'initiatives parlementaires dans la motion? Je ne le sais pas mais, encore une fois, cela montre à quel point le gouvernement a été négligent en rédigeant sa motion.

Aux termes des articles 86 et 88 du Règlement, un avis d'au moins deux semaines doit être donné avant qu'une mesure d'initiative parlementaire ou qu'un projet de loi public puisse être étudié. Les députés savent que des motions d'initiative parlementaire sont déjà inscrites au *Feuilleton*. Il y en a même cinq ou six, je crois, qui sont inscrites à mon nom, parce que c'est de cette façon que nous devons procéder. Nous faisons inscrire plusieurs motions au *Feuilleton* afin d'accroître nos chances d'en voir au moins une tirée au sort.

Vous savez comment cela fonctionne, monsieur le Président. Vingt motions sont mises en délibération pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, et si je veux que la mienne ait une chance d'être tirée au sort, je dois en faire inscrire 20 ou 25 au *Feuilleton*. Cependant, il n'y aura pas de tirage avant deux semaines. Pourtant il est question d'initiatives parlementaires dans la motion, ce qui montre encore une fois que la motion est mal rédigée, à moins que le gouvernement n'ait l'intention de nous faire siéger jusqu'à la fin de janvier, de février et de mars, ou du moins pendant deux semaines encore. Si c'est là l'intention du gouvernement, qu'il le dise ouvertement. Il ne devrait pas nous dire que l'étude des initiatives parlementaires est suspendue puisqu'elle n'existe pas dans le moment. C'est une simple question de logique. Nous, les députés de l'opposition, devons supposer que le gouvernement a présenté cette motion uniquement pour hâter l'adoption à la Chambre de son projet de loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Devons-nous également présumer que le gouvernement a l'intention de laisser la Chambre discuter du projet de loi pendant plus de deux semaines? C'est une conclusion logique, j'imagine, étant donné que les députés du gouvernement fondent leurs arguments en faveur de la proposition dont nous sommes saisis sur l'hypothèse que le débat durera au moins deux semaines. Devons-nous aussi présumer que le gouvernement a l'intention de faire passer le projet de loi sans que la Chambre puisse étudier des mesures d'initiative parlementaire ou de prolonger l'application de la motion indéfiniment, ou pendant combien de temps encore? Il n'est rien dit dans la motion à cet égard.